

BUREAU SYNDICAL

JEUDI 21 JANVIER 2016

MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR

PERSONNES PRESENTES :

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l'Établissement Public du SCoT
M.	Jean-Claude POTIÉ	Délégué de l'EP-SCoT – C. de C de la Bourne à l'Isère
M.	Henri GERBE	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes de Bièvre Isère
M.	Daniel NIOT	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l'EP-SCoT – La Métro – Président C. eau
M.	Luc REMOND	Délégué de l'EP-SCoT - CAPV

M.	Philippe AUGER	Directeur de l'EP – SCoT
M.	Bruno MAGNIER	La Métro
M.	Benoît PARENT	Directeur de l'AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d'études environnement
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de missions - EP – SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	EP-SCoT
Mme	Amandine DECERIER	EP-SCoT
Mme	Mara CALABRO	EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	Responsable Communauté de l'Eau – EP-SCoT

PERSONNES EXCUSEES :

Mme	Marie-Christine GARNIER	VP de l'EP-SCoT – La Métro
M.	Jean-Paul BRET	Président CAPV - Maire de Le Pin
Mme	Laurence THERY	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
Mme	Christel BARACH	Hôtel du Département

Yannik OLLIVIER introduit la séance en présentant l'ordre du jour.

▪ **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Karine PONCET-MOISE explique que le budget primitif de l'année 2016 est similaire à la présentation qui avait été faite lors du débat d'orientation budgétaire devant le comité syndical de Décembre 2015.

Concernant la balance de la section de fonctionnement, il est projeté un total de dépenses réelles de 738 241 euros pour l'année 2016, contre 723 184 euros pour l'année 2015. Il est dégagé un autofinancement de 5000 euros qui permet d'absorber d'éventuelles dépenses liées au renouvellement du matériel informatique.

Les principales recettes de fonctionnement de l'année 2016 s'élèvent à 728 240,56 euros, soit une progression de 0,70% par rapport à l'année 2015. Ces recettes correspondent aux contributions statutaires des membres de l'EP SCoT. Il est rappelé que le montant de la participation appelé est adossé au nombre d'habitants de chaque collectivité et ramené à un prix par habitant de 0,94 euro. Selon l'INSEE, la population totale des EPCI membres du SCoT passe de 769 345 habitants en 2015, à 774 724 habitants en 2016. La note jointe au dossier présente notamment le tableau de répartition des participations. A noter que Grenoble-Alpes Métropole assume 57,78% des participations totales.

A cela s'ajoute un montant de recettes diverses de 10 000 euros lié au remboursement de la part salariale des tickets restaurant, des déplacements des agents du SCoT dans d'autres instances, mais aussi des charges patronales de Cyril Loustau, en détachement.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges de personnel (4,9 ETP) : 375 000 euros (comprenant les cotisations salariales et patronales, les charges d'assurance statutaire et également les indemnités des élus et du trésorier)
- La convention annuelle avec l'AURG : 190 000 euros (200 jours)
- La communication : 53 241 euros
- Les charges de gestion courante : 105 000 euros

Cette balance de fonctionnement est complétée par les dotations aux amortissements qui s'élèvent à hauteur 95 585,18 euros et qui sont inscrits en dépenses de fonctionnement. Ces dotations ne constituent pas une opération réelle mais font l'objet d'une écriture d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le renversement de la section d'investissement excédentaire (5000 euros d'autofinancement dégagé en fonctionnement) vers les charges de fonctionnement permet d'absorber ces dotations et d'atteindre l'équilibre global du budget.

Concernant l'investissement, **Karine PONCET-MOISE** explique que le total des dépenses réelles s'élève à hauteur de 12 000 euros, en comprenant la part d'autofinancement de 5000 euros et les FCTVA de l'ordre de 7000 euros.

La balance d'investissement est complétée par l'inscription des recettes d'ordre liées aux amortissements qui s'élèvent à hauteur de 95 585,18 euros.

La note jointe au dossier présente de façon synthétique le budget 2016 de la Communauté de l'Eau qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 138 307 euros et en investissement à hauteur de 1500 euros, qui correspond à l'autofinancement dégagé. A noter que la subvention

2016 accordée par l'Agence de l'Eau et l'adhésion « socle » pour le chantier sécurisation viendront compléter, par DM, les recettes de fonctionnement. Sous réserve de validation du compte de gestion, la reprise du résultat 2015 permettra d'apporter une recette de fonctionnement supplémentaire de l'ordre de 26 000 euros.

▪ **PROJET D'ACTIVITES AURG 2016**

Benoit PARENT et **Murielle PEZET-KHUN** expliquent que l'AURG est missionnée environ 200 jours par l'EP SCoT pour :

- accompagner son pilotage de la coordination de la mise en œuvre du SCoT
- appuyer les territoires dans la déclinaison du SCoT
- poursuivre le suivi de la mise en œuvre

Cet accompagnement consiste à :

- alimenter les débats des élus du Bureau et du Comité syndical, du Groupe Projet SCoT et du Groupe Contact DDT
- apporter un appui à la coordination de la mise en œuvre du SCoT, notamment en accompagnant les travaux des Commissions
- suivre la mise en œuvre du SCoT, notamment en accompagnant les travaux de la Commission Evaluation et en poursuivant la construction des tableaux de bord d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- accompagner les acteurs dans l'appropriation du SCoT en contribuant notamment à la réalisation de fiches pratiques et en appuyant les travaux sur le protocole d'engagement entre l'EP SCoT et les intercommunalités
- anticiper les évolutions du SCoT
- contribuer à la réalisation de la démarche InterSCoT PNR / Sillon Alpin

▪ **RAPPORT D'ACTIVITES EP SCOT 2015**

Philippe AUGER explique que le rapport d'activités 2015 de l'EP SCoT vient accompagner le budget primitif 2016 et est aussi destiné aux EPCI membres qui peuvent l'annexer à leurs propres documents budgétaires.

Ce rapport d'activités présente le plan de charge de l'équipe technique de l'EP SCoT. Il fait état du contenu des missions et des moyens déployés pour les réaliser. D'une manière générale, ce rapport annuel rappelle les grandes missions de service public assurées par les agents de l'EP SCoT, en particulier l'accompagnement en tant que Personne Publique Associée des documents d'urbanisme. Ce rapport comprend un tableau de suivi par commune pour faire état de l'avancement des documents d'urbanisme et identifier les avis rendus par l'EP SCoT.

Il est précisé qu'en 2015, 84 procédures ont appelé une intervention des services techniques de l'EP SCoT et 38 avis ont été rendus, contre 25 en 2014. Par ailleurs, 23 nouvelles procédures d'élaboration ou de révision de document d'urbanisme ont été lancées cette année, ce qui correspond à près du double de ce qui avait été constaté en 2014. L'EP SCoT intervient principalement en commune, mais aussi dans les EPCI lorsqu'il s'agit de l'élaboration ou de la révision d'un document de planification intercommunale tel que le PLH.

Ce rapport présente aussi la part des travaux de l'EP SCoT en Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Isère. **Philippe AUGER** rappelle que depuis 2015, la CDAC instruit conjointement la demande d'autorisation commerciale et le permis de construire de manière à réduire les écarts entre le dossier de CDAC autorisé et la demande de permis de construire instruit par le Maire. *Depuis 2010, 88 projets ont été examinés en CDAC*

de l'Isère dont 66 ont été autorisés. Parmi les 66 autorisés, 25 ont été délivrés en dépit de l'avis défavorable de l'EP SCoT.

En 2015, on compte six projets déposés et autorisés, ce qui correspond à près de 12 000 m² de surface commerciale. On constate un net ralentissement du rythme des demandes déposées et autorisées.

Philippe AUGER précise que la plupart de ces demandes concernent l'implantation de projets en ZACOM 1 du SCoT, c'est-à-dire en zone de centralité urbaine et commerciale. La difficulté à implanter des commerces dans ces espaces semble être progressivement dépassée. *Depuis 2010, près de 160 000 m² de surface commerciale ont été demandés et 112 000 ont été autorisés (69%). Sur ces cinq années, l'EP SCoT a rendu près de 50% d'avis favorables sur ces dossiers.*

Concernant l'activité de la Communauté de l'Eau, **Cécile BENECH** explique que ce rapport permet de rappeler le rôle d'animation et les thèmes des actions du programme de la plateforme.

En 2015, pour la première année, la plateforme s'est ouverte aux enjeux du grand cycle de l'eau, en sus de ceux de l'eau potable qui restent son cœur de métier.

Les actions peuvent être classées en quatre grands volets :

- **le volet aménagement du territoire** qui a permis de faire le lien avec les SAGEs et contrats de rivières du territoire pour mutualiser les connaissances et travailler sur les enjeux eau et urbanisme, et notamment l'animation d'un groupe technique qui se poursuivra en 2016 sur eaux pluviales et formes urbaines (organisation d'un atelier conférence avec visite de terrain en octobre, note de synthèse et réalisation de fiches de cas et participation à l'organisation du Forum Eaux pluviales du GRAIE avec intervention en plénière pour présenter les travaux de la C-eau).

- **le volet grand cycle et petit cycle de l'eau** (conciliation des enjeux en collaboration avec les grands partenaires, notamment sur le thème du risque inondabilité - liens avec les évolutions réglementaires en cours dans le cadre de la Loi MAPTAM et la loi NOTRe)

- **le volet sécurisation**, cœur du métier de la Communauté de l'Eau Potable depuis 2007, a été repris par la C- Eau en 2015 qui a réalisé la phase 1 de la remise à niveau du bilan besoins-ressources de la gestion globale de la ressource en eau (photographie du territoire du SCoT avec la réalisation de fiches par territoires).

Ce travail se poursuivra en 2016 en croisant les ressources en eau potable avec les projets d'aménagement du territoire. L'objectif final est l'actualisation du plan de sécurisation inter territoire pour début 2017.

- **et enfin le volet gestion durable des services** comprenant deux grands axes :

* la durabilité sociale des services d'eau avec accompagnement technique de la Métropole sur l'étude préalable à la mise en place de la tarification sociale dans le cadre de la loi Bottes, benchmarking auprès des collectivités du SCoT sur le sujet (enquête et note de synthèse) et organisation d'un séminaire en juillet 2015 « Penser l'accès social à l'eau dans le cadre de la loi Brottes : quels enjeux, quels outils et quelles finalités ? » - travail se poursuivant en 2016

* la durabilité économique avec l'animation notamment d'un groupe technique sur les servitudes qui a donné lieu à la publication d'un guide validé au niveau national par la FNCCR. En sus transfert méthodologique à l'échelle du SCoT des connaissances acquises entre 2010 et 2014 dans le cadre de l'étude sur le prix de l'eau et la gestion des services à l'échelle de l'agglomération grenobloise (étude qui a servi de base de données pour la prise

de compétence eau potable par la Métropole). En 2017, un groupe technique est envisagé sur la défense et sécurité contre les incendies en sus de l'animation d'un groupe technique commencé au quatrième trimestre 2015 sur échelles et modes de gestion des services.

Sur ce dernier sujet, **Jérôme DUTRONCY** reprend la parole et annonce la Conférence qui aura lieu le **3 mars prochain au CNFPT entre 16H30 et 19H "Les effets des changements d'échelles sur la gouvernance de l'eau dans le cadre des réformes territoriales en cours** » - avec la participation de l'Etat (le Secrétaire Général de la préfecture et la DDT), de Nantes Métropole (présentation à deux voix de la Vice Présidente eau et assainissement et du directeur du cycle de l'eau) et l'intervention de Pierre BAUBY, enseignant chercheur en sciences politiques.

Yannik OLLIVIER informe des dates des prochaines Commissions, à savoir :

- Commission Economie : **3 Mars 2016** à 9h30 à la CC Bièvre Est
- Commission Déplacements : **4 février 2016** à 14h à la Mairie de Voreppe
- Commission Evaluation : **11 février 2016** à 14h en salle Cerdà à l'AURG
- Commission Urbanisme-Habitat : **15 Mars 2016** (lieu et heure à définir)

Le tableau de bord distribué en séance permet de faire état de l'avancement de chacune des Commissions.

- **DELIBERATION : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVE A LA MEDECINE PREVENTIVE ENTRE L'EP SCOT ET GRENOBLE-ALPES METROPOLE**

Karine PONCET-MOISE explique que Grenoble-Alpes Métropole a proposé à l'EP SCoT une convention de prestation d'une durée d'un an avec un forfait annuel 576 euros TTC/ an, soit 72 euros par agent (contre 923 euros/an proposé par le CDG).

- **DELIBERATION : COMMUNAUTE DE L'EAU – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES INTERVENANTS PARTICIPANT AUX SEMINAIRES ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE DE L'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

Karine PONCET-MOISE propose un remboursement des frais de déplacement pour les éventuels intervenants extérieurs lors des séminaires organisés par l'EP SCoT ou la Communauté de l'Eau sur l'année 2016. Il est proposé de calculer le défraiement sur la base des tarifs habituels.

- **DELIBERATION : CONVENTION CADRE POUR L'ADHESION « SOCLE » PAR LES TERRITOIRES SUR LE CHANTIER SECURISATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Ce projet de délibération est validé par les membres du Bureau syndical.

- **PROTOCOLE CCBI / EP SCOT - INFORMATION SUITE A L'ACCORD DU COMITE SYNDICAL DE DECEMBRE**

Philippe AUGER présente le projet de protocole CCBI/ EP SCOT et explique que l'objectif était de repérer les difficultés rencontrées par la CCBI pour mettre en œuvre les orientations et objectifs du SCoT sur son territoire et à proposer des modalités d'accompagnement des communes.

Il s'agit de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme des communes avec le SCoT, et plus largement, d'alimenter les débats internes autour d'une fusion à venir entre les différents EPCI du Sud Grésivaudan et du transfert de la compétence urbanisme que cette fusion pourrait générer.

Le premier volet de ce protocole concerne la production de logements neufs et le dimensionnement des zones constructibles (U et AU). La CCBI considérait que le cadre offert par le SCoT était trop restrictif. L'EP SCoT s'engage à avoir une appréciation plus souple de la compatibilité entre les documents d'urbanisme futurs et le SCoT, sous réserve que les communes apportent des justifications. Le protocole rappelle également que le SCoT offre la possibilité, par le biais du PLH, d'échanger les objectifs de production de logements entre les pôles.

Le deuxième volet du protocole traite de la répartition à l'échelle des EPCI de l'enveloppe de foncier économique disponible de 70 hectares.

Le troisième volet porte sur la diversité des formes d'habitat, et plus particulièrement sur la question des logements sociaux. Les élus de la CCBI se sont interrogés sur la capacité des communes rurales à mobiliser des promoteurs en zone 3 pour mettre en place des opérations de logements sociaux. Cette difficulté étant rencontrée sur d'autres territoires, le protocole vise à remettre en débat cette question, notamment dans le cadre de la Commission urbanisme-Habitat.

Le dernier volet concerne l'accompagnement des communes par les services de l'EP SCoT dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme. Pour ce dernier volet et par mandat donné au président lors du dernier Comité syndical, une convention d'accompagnement a été signée entre l'EP SCoT et la CCBI pour une durée de trois ans.

La signature de cette convention a entraîné le retrait du recours contentieux engagé par la CCBI.

▪ **PROTOCOLE DE REPARTITION DU FONCIER ECONOMIQUE DISPONIBLE SUR BIEVRE VALLOIRE – PROJET DE DELIBERATION POUR LE COMITE SYNDICAL**

Philippe AUGER explique que ce protocole d'accord de répartition par communes vient compléter le premier qui avait été soumis aux membres du Comité syndical d'Octobre 2015. Ce protocole, transmis par le président du Pays de Bièvre-Valloire à l'EP SCoT, vise à faire état de la répartition de l'enveloppe de foncier économique disponible entre les communes des trois EPCI de Bièvre-Valloire (Bièvre-Est, Bièvre-Isère et le Territoire de Beaurepaire). Cette répartition est détaillée dans le protocole joint au dossier. L'objectif de la délibération est de rappeler les objectifs du SCoT, notamment concernant la limitation de la consommation d'espace et le rééquilibrage des territoires pour rapprocher les zones d'emploi, d'habitat et de services.

Philippe AUGER rappelle que les modalités de recharge de ces espaces économiques seront travaillées lors de la prochaine Commission Economie du 3 Mars 2016.

Bruno MAGNIER précise qu'il existe des outils comme le bail à long terme pour améliorer la gestion de ces espaces dédiés à l'économie, afin d'éviter les phénomènes de rétention foncière ou de friche industrielle.

▪ **SEMINAIRE « SCOT ET METROPOLISATION » : DATE, DEROULEMENT, INTERVENANTS, COUVERTURE PRESSE**

Yannik OLLIVIER informe que le séminaire « SCoT et métropolisation » se déroulera le **jeudi 31 Mars 2016 de 9h à 14h à Brézins**. Le président invite les membres du Bureau à diffuser l'information auprès des élus des EPCI.

Philippe AUGER précise que ce séminaire est ouvert à tous les élus de la région grenobloise, mais aussi aux présidents de la Région, du Département, des SCoT voisins, des PNR voisins, des EPCI voisins, à la DDT, aux chambres consulaires, au réseau des Conseil de Développement ainsi qu'aux techniciens référents SCoT. L'objectif est de faire un point d'étape et d'apporter des éclairages sur les dynamiques d'évolution de la région grenobloise et de favoriser les débats sur la pertinence des moyens de gouvernance à l'échelle du SCoT.

Ce séminaire est organisé autour de trois séquences :

1. Connaître : des territoires en mouvements ?

- Intervention de Benoît PARENT (Directeur AURG) :

« Profils et fonctionnements interterritoriaux de la région grenobloise avec les territoires voisins : mesures et évolution de l'attractivité résidentielle et socio-économique - Focus sur l'échelle de la région grenobloise et de ses secteurs »

- Intervention de Magali TALANDIER (Chercheuse PACTE) :

« Les enseignements issus de l'analyse économique territoriale sur l'autonomie et les dépendances entre les territoires »

2. Comparer : des relations entre collectivités territoriales en (r)évolution ?

- Témoignages :

Stéphane BOIS - *Directeur du Pôle métropolitain de Nantes Saint Nazaire*

Rachel OUEZMAN - *Directrice du SCoT de Nancy*

Hervé BARIOULET - *Direction Stratégie et Territoire à la CA du Grand Besançon*

Olivier ROUSSEL - *Directeur d'étude à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise* → Vision de la métropole lyonnaise sur la métropole grenobloise

Benoît PARENT précise qu'il existe de véritables complémentarités entre la métropole lyonnaise et la métropole grenobloise. Il ajoute que dans le cadre de la création de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, le réseau des agences d'urbanisme a produit un atlas qui met en évidence la présence des différentes plaques métropolitaines. Le développement des liens et complémentarités avec la métropole clermontoise semble également important pour asseoir le positionnement de la métropole grenobloise. (*Cet atlas intitulé « Auvergne Rhône-Alpes, nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines » est disponible sur le site internet de l'AURG, rubrique Publication*)

Jérôme DUTRONCY rejoint les propos de Benoît PARENT et évoque également les coopérations entreprises dans le cadre du Sillon Alpin. Des enjeux communs importants, comme la qualité de l'air, existent également entre la métropole grenobloise et le nord est de la région Rhône-Alpes Auvergne.

- Vision des territoires voisins :

Prise de parole des territoires voisins invités

3. Construire : des relations entre territoires à revisiter

Animé par Martin VANIER (professeur à l'Université Grenoble Alpes et consultant chez ACADIE) :

- les grands chantiers : équilibres habitat-emplois, déplacements, action foncière, ingénierie.
- les perspectives interterritoriales : pôle métropolitain, PLUi, interSCoT PNR-Sillon Alpin, InterSCoT lyonnais.
- l'avenir du SCoT : le périmètre du SCoT, SCoT et politiques publiques, SCoT et action publique

La note jointe au dossier détaille le programme de ce séminaire.

▪ QUESTIONS DIVERSES

→ Information sur le contentieux UR FRAPNA / EP SCoT

Yannik OLLIVIER explique que l'EP SCoT a signé la convention avec la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère qui, en contre-partie, a retiré son recours au tribunal administratif. Par cette convention, la CCBI sollicite un accompagnement de 200 jours sur trois ans de l'EP SCoT de la région grenobloise sur son territoire pour faciliter la mise en œuvre des principes, orientations et objectifs formulés dans le SCoT. Il rappelle que les frais assumés par l'EP SCoT pour ce contentieux s'élèvent à environ 46 000 euros.

Yannik OLLIVIER informe les membres du Bureau syndical qu'un recours gracieux a été déposé par l'Union Régionale de la FRAPNA pour demander l'annulation de la délibération d'approbation du SCoT de la région grenobloise.

Il ajoute que l'EP SCoT proposera au comité syndical de faire appel au cabinet FCP Fessler pour traiter ce nouveau contentieux.

→ Suite du travail sur inondabilité et SCoT

Yannik OLLIVIER explique que certains territoires ont sollicité l'EP SCoT pour alimenter une contribution collective sur la définition des secteurs pouvant faire l'objet de dérogation à l'inconstructibilité en zone d'aléas fréquents et moyens -zones d'intérêt stratégique (ZIS).

Sur la base de ce qui avait été débattu lors de l'élaboration du SCoT, il s'agit de constituer un argumentaire permettant de montrer l'importance des espaces potentiels de développement et des espaces économiques stratégiques définis sur l'ensemble des territoires, dans l'équilibre et le fonctionnement global de la région grenobloise.

Il s'agit par ailleurs de préciser le niveau de connaissances des risques et de connaître par territoire, la vocation des zones affectées par les différents niveaux de risques.

La Commission Environnement, animé par Jérôme DUTRONCY, pourrait être le support de ce travail. Il ajoute que ce travail viendrait en complément des travaux engagés par le Conseil départemental ou Grenoble Alpes-Métropole.

Daniel NIOT intervient pour évoquer une problématique de mise en œuvre du SCoT sur le Trièves. Suite à plusieurs sollicitations de communes, l'intercommunalité souhaite qu'un travail conjoint entre l'EP SCoT et les services de l'Etat soit entrepris pour accompagner le Trièves dans la répartition de son enveloppe de foncier économique disponible.

Philippe AUGER précise que l'EP SCoT sera présent dans le Trièves le 28 janvier pour aborder cette question avec l'intercommunalité.

Yannik OLLIVIER clôt la séance et remercie les participants.